



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E59197

VALABLE JUSQU'AU 09/04/2026

ÉDITÉ LE 26/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/1980

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 150 000

Raison sociale : ENTREPRISE GENERALE DE CHAUFFAGE

71 RUE GUSTAVE COURTOIS
70000 PUSEY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC VESOUL 320587884

Téléphone : 03 84 76 40 47

Fax : 03 84 76 75 12

Siret : 320 587 884 00018

Portable : 06 08 71 75 01

Code NACE : 4322B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 0004035272-0

E-mail : contact@chauffage-victoire.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

GROUPAMA 651437410024

VICTOIRE ALEXANDRE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 651437410024

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/01/2026

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	22/01/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/01/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	22/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	19/01/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	22/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.